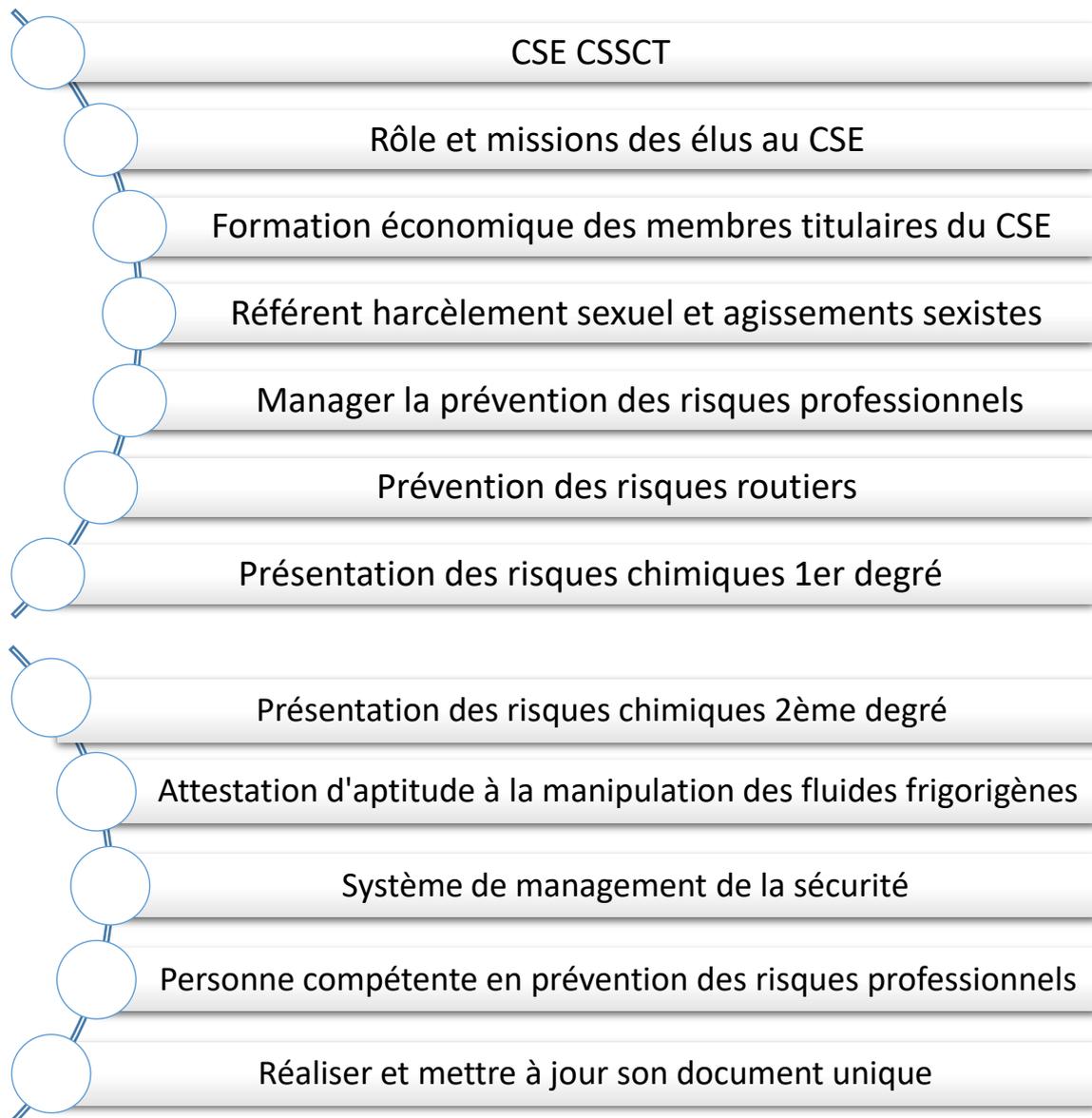


## DOMAINE « GESTION DE LA PREVENTION »

---



**CONSULTEZ EN DETAIL LES PROGRAMMES**



## CSE CSSCT – PROGRAMME REGLEMENTAIRE

### OBJECTIFS :

Etre capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel : appréhender le fonctionnement interne du CSE, utiliser les moyens du CSE, distinguer les missions du CSE et les maîtriser, connaître le cadre légal du domaine de la santé et de la sécurité et le rôle de l' élu en matière de santé et sécurité, identifier les documents obligatoires en matière de santé et sécurité, analyser un document unique d'évaluation des risques professionnels, reconnaître les risques professionnels, analyser un accident du travail et réaliser une enquête

### PROGRAMME :

#### ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

Présentation de la formation SSCT des représentants du personnel au CSE

#### Le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT

- Attributions dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Attributions dans les entreprises de 50 salariés et +
  - Modalités d'exercice / Consultations et informations
  - Données SSCT de la BDES / Différents droits d'alerte
- Règles de mise en place d'un CSE
  - Composition, élection, mandat / Modalités électorales
  - Représentant de proximité / CSE interentreprises / Suppression du CSE
- Moyens accordés aux membres du CSE
  - Heures de délégation / Déplacement et circulation / Affichage / Formation
- Dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés
  - Fonctionnement, local, réunions
- Dispositions particulières pour les entreprises de 50 salariés et plus
  - Règlement intérieur, local, réunions
- Ordre du jour des réunions, délibérations, procès-verbal
- Commissions des CSE des entreprises de 300 salariés et plus
  - Fonctionnement de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Subventions de fonctionnement
- Expertises
- Dispositions concernant les CSE centraux et les CSE d'établissement
- Dispositions pénales et protection des membres

#### Les responsabilités pénales relatives à la santé et la sécurité au travail

- Obligation de résultat et faute inexcusable
- Délégation de pouvoir

#### Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

#### La santé, la sécurité et les conditions de travail dans le code du travail

- Principes généraux de prévention
- Droits d'alerte et de retrait des travailleurs
- Formations obligatoires
- Dispositions relatives à certains travailleurs

#### Les documents à disposition ou auxquels le CSE contribue

- Rapport et programme annuel SSCT
- Registres et documents relatifs à la SSCT
- Document unique d'évaluation des risques
- Plans de prévention entreprises utilisatrices / entreprises extérieures



**Public :** Membre du CSE - Chefs d'établissement - Personnes compétentes désignées par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise - Responsables RH - Responsables hygiène, sécurité et conditions de travail

**Pré requis :** aucun

#### Modalités pédagogiques :

Supports d'animation pédagogique standardisés

#### Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

#### Modalités d'évaluation :

Mise en situation

#### Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

### ORGANISATION

**Durée :** 3 jours (entreprises -300 salariés)  
5 jours (entreprises +300 salariés)

**Conditions tarifaires :** nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

### ACCESSIBILITE

**aux personnes en situation de handicap**

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

Programme CSE – CSSCT – suite -

Les facteurs de risques professionnels

- Grandes familles de risques et mesures de prévention réglementaires
- Risques psychosociaux et harcèlements

Les missions du CSE en matière de SSCT

- Inspection des lieux de travail
- Analyse des situations de travail et étude ergonomique des postes de travail
- Enquêtes suite à maladie professionnelle ou accident de travail
- Promotion de la prévention et conduite de projets

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)

Analyses d'accidents de travail par la méthode de l'arbre des causes

Identification des risques sur poste de travail et définition des mesures de prévention

Elaboration d'un ordre du jour de réunion

Construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public

**Exercices de positionnement à l'entrée en formation et de validation des acquis**

## ROLE ET MISSION DES ELUS AU CSE

### OBJECTIFS :

Exercer avec efficacité les missions inhérentes au CSE ne faisant pas partie de la formation SSCT réglementaire : présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, mettre en place les veilles légales, saisir l'inspection du travail, assurer l'expression collective des salariés, maîtriser les informations et consultations diverses, comprendre le rôle et le contenu de la BDES et l'exploiter, accompagner les salariés, jouer pleinement son rôle lié aux Activités Socio-Culturelles

### PROGRAMME :

Exercer avec efficacité les missions - hors SSCT- du Comité Social et Économique dans les entreprises de 50 à 299 salariés

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives à la réglementation du travail
- Mettre en place la veille relative à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales (protection sociale...) ainsi que celle relative à l'application des conventions et accords applicables dans l'entreprise
- Saisir l'inspection du travail des plaintes et observations visant l'application des dispositions légales
- Assurer l'expression collective des salariés
- Maîtriser les informations et consultations ponctuelles et récurrentes économiques et sociales du CSE
- Comprendre le rôle et le contenu de la BDES, l'exploiter
- Accompagner les salariés lors d'un entretien préalable à une éventuelle sanction

Jouer pleinement son rôle lié aux Activités Socio-Culturelles du CSE

- Définition des ASC
- Les cas de discrimination à éviter
- Comment choisir une ASC –critères d'attributions
- Les prestataires pour les ASC et leurs financements
- Les contrôles URSAFF auprès du CSE

**Public :** Membres du CSE

**Pré requis :** aucun

#### Modalités pédagogiques :

Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau des stagiaires, les spécificités de l'entreprise et les situations rencontrées ou susceptibles d'être vécues par les stagiaires. Apports juridiques et conseils pratiques.

Etudes de cas : rédaction de réclamations, analyse détaillée des informations et consultations du CSE, déroulé complet d'une consultation « Type » du CSE  
Chaque stagiaire reçoit un support de formation

#### Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

#### Modalités d'évaluation :

Mise en situation

#### Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

### ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

### ACCESSIBILITE

#### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# FORMATION ECONOMIQUE DES MEMBRES TITULAIRES DU CSE – PROGRAMME REGLEMENTAIRE

## OBJECTIFS :

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE, utiliser le compte de résultat, le bilan et toutes les informations économiques dont la BDES pour agir, connaître et utiliser les marges de manœuvre du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise, maîtriser les différents dispositifs d'épargne salariale

## PROGRAMME :

### Connaître l'organisation de l'entreprise

- Les différentes formes juridiques des sociétés et leurs règles de fonctionnement
- Les obligations d'information du CSE qui en découlent

### Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE

- Composition du CSE, rôle et statut des membres
- Commissions obligatoires
- Règlement intérieur

### Utiliser le compte de résultat pour comprendre la situation économique de l'entreprise

- Comprendre la logique du compte de résultat et de la marge brute
- Analyser leur évolution et le positionnement de l'entreprise sur son marché
- Examiner et interpréter les différents soldes du compte de résultat

### Comprendre le bilan pour évaluer la solidité financière de l'entreprise

- Connaître les postes du bilan
- Différencier capitaux propres et capitaux permanents
- Apprécier le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement
- Identifier les différentes sources de financement et leur impact

### Se repérer dans la lecture des comptes consolidés

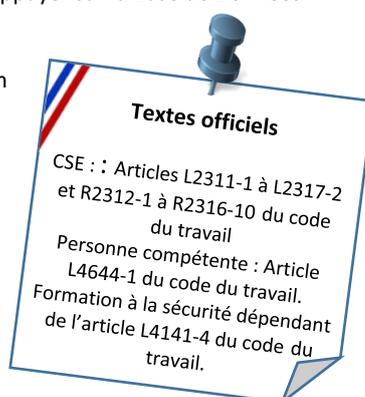
- La notion de groupe de sociétés
- Comprendre la signification économique et financière de la consolidation
- Connaître les méthodes de consolidation et leur impact sur les comptes

### Connaître et utiliser les marges de manœuvre du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise

- Consultation sur les orientations stratégiques : s'appuyer sur la Base de Données Économiques et Sociales (BDES)
- Organisation, fusion, fermeture d'établissement
- Rôle du CSE en cas de redressement ou liquidation judiciaire
- PSE : les points de vigilance

### Maîtriser les différents dispositifs d'épargne salariale

- Participation, intéressement, P.E.E, PERCO



**Public :** Membres titulaires du CSE

**Pré requis :** aucun

### Modalités pédagogiques :

Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau des stagiaires, les spécificités de l'entreprise et les situations rencontrées ou susceptibles d'être vécues par les stagiaires. Etudes de cas, analyse et commentaires de situations comptables et financières d'entreprise

### Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

### Modalités d'évaluation :

Mise en situation

### Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** 5 jours maximum

**Conditions tarifaires :** nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## ACCESSIBILITE

**aux personnes en situation de handicap**

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

## OBJECTIFS :

Identifier les mécanismes du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, accueillir un signalement et évaluer la matérialité des faits, réaliser une enquête suite à un signalement, identifier tous les acteurs de santé et savoir guider les salariés concernés, prendre sa place au sein de la prévention du harcèlement sexuel

## PROGRAMME :

### Introduction

- Évolution de la loi sous l'effet de l'actualité, la dénonciation des faits de harcèlement sexuel et des agissements sexistes

### Que recouvrent les phénomènes de harcèlement sexuel ?

- Parmi les risques psychosociaux, la place particulière des violences au travail
- Définition des concepts d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression
- Le cadre légal et le risque juridique

### Identifier les cas de harcèlement sexuel

- Distinction entre séduction et harcèlement sexuel
- État de situations rencontrées dans les jurisprudences
- Les impacts pour les conditions de travail, pour le collectif et pour la victime

### Accueillir et agir en cas de harcèlement avéré

- Quel référent êtes-vous ? Questionnaire de positionnement
- L'entretien d'écoute active pour accueillir le signalement d'une victime
- Mener l'étude de la matérialité des faits et les mesures conservatoires possibles
- Réaliser une enquête
- L'élaboration d'un plan d'actions

### Intégrer le harcèlement sexuel à la prévention

- De la prévention du HS à la prévention des RPS
- Panel de mesures préventives en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- L'articulation de l'ensemble des acteurs internes et externes de la prévention
- Les rôles respectifs de la Direction et du CSE

**Public :** Référent HS et agissements sexistes désigné par le CSE ou nommé par l'employeur - Directeur et Responsable Ressources Humaines - Membre du CSE

**Pré requis :** aucun

### Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et méthodologiques ; exercices pratiques : étude de jurisprudences en matière de harcèlement sexuel ; jeu de rôle : l'entretien d'accueil d'une personne qui se plaint de harcèlement

### Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

### Modalités d'évaluation :

Mise en situation

### Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** 1 jour

**Conditions tarifaires :** nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## ACCESSIBILITE

### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## OBJECTIFS :

Élaborer un plan de prévention des risques professionnels pour les responsables d'entreprise : appréhender la prévention des risques dans l'esprit des institutions et ses notions fondamentales, connaître les rôles et prérogatives des membres du CSE quant à la prévention, analyser les risques et les accidents, tester la pertinence d'élaborer un plan de prévention, élaborer un plan global de prévention

## PROGRAMME :

### Appréhender la prévention des risques dans l'esprit des institutions

- Explication et commentaire de la demande des pouvoirs publics en matière de prévention des risques professionnels

### Connaître les notions fondamentales

- Définitions fondamentales en référence aux normes européennes notamment NF EN 292-1 de décembre 1991, NF EN 292-2 de décembre 1991, NF EN 292-2/A1 de juin 1995 et NF EN 1050 de janvier 1997
- Les principaux acteurs de la prévention, les ressources et appuis disponibles pour les responsables en entreprise

### Connaître les rôles et prérogatives des membres du CSE quant à la prévention

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Missions du CSE en matière de SSCT
- Documents à disposition ou auxquels le CSE contribue

### Analyser les risques et les accidents

- Analyser les risques, les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles avec les critères et outils pertinents
- Exprimer, lire et comparer efficacement ses propres statistiques ; exemple d'absence d'historique d'accidents, petit nombre d'accidents ou faible gravité à ne pas considérer comme une présomption automatique de risques faibles

### Mettre en œuvre des outils pour tester la pertinence d'élaborer un plan de prévention

- Un questionnaire simple sera remis aux participants, leur permettant en quelques questions clés de se situer par rapport à la mobilisation de leur entreprise sur la question de la prévention

### Elaborer un plan global de prévention

- Comment établir un plan global en collaboration avec les IRP (Institutions Représentatives du Personnel), la ligne hiérarchique et les services (interne et externe) de prévention et de protection au travail

**Public :** Responsables des ressources humaines, sécurité et responsables opérationnels

**Pré requis :** aucun

### Modalités pédagogiques :

Exposé sur la réglementation. Outils d'autodiagnostic sur le management de la prévention. Échange sur la faisabilité de la mise en place d'un plan de prévention

### Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

### Modalités d'évaluation :

Mise en situation

### Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## ACCESSIBILITE

### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS EN ENTREPRISE

## OBJECTIFS :

Identifier et prévenir les situations à risques, utiliser son véhicule dans les meilleures conditions de sécurité pour l'ensemble des usagers

## PROGRAMME :

### Enseignement théorique

- Prévention des situations à risques.
- Réglementations.
- Responsabilités.
- Enjeux économiques.
- Utilisation d'un véhicule professionnel.
- Facteurs aggravants.
- Analyse de l'évitabilité.
- Gestion et utilisation des documents.
- Secours aux accidentés de la route.

### Enseignement pratique

- Analyse de sinistres.
- Initiation aux gestes de premiers secours sur la route

**Public :** toute personne amenée, dans le cadre de ses fonctions, à utiliser un véhicule motorisé

**Pré requis :** Etre titulaire du permis de conduire

**Modalités pédagogiques :** Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques

**Moyen d'encadrement :** L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :** Mise en situation

**Validation :** Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription  
→ 01 60 79 74 21  
→ formation.continue@fdme91.fr

## ACCESSIBILITE

### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*

# PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE\*

## 1ER DEGRE

### OBJECTIFS :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable, lors de ses activités, de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon des prescriptions des fiches de données de sécurité des agents chimiques dangereux et des notices de poste prévues par la réglementation

### PROGRAMME :

#### Enseignements théoriques

- Principes de la prévention des risques chimiques :
- Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) :
  - Effets sur la santé
  - ACD classés Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)
  - Atmosphères inertes
  - Incendie et explosion
- Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisé - ONU)
- Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Equipements de protection individuelle
- Déversements accidentels
- Secours en cas d'exposition

#### Enseignements pratiques

- Etude des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement
- Identification des produits et des mesures de protection in situ



\* Cette formation obligatoire, issue du Code du Travail, ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC.

\*\* Les évaluations en lignes sont réalisables sur le smartphone du bénéficiaire, ou sur tablette ou ordinateur de l'établissement client, connectés à internet

**Public :** Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

**Pré requis :** Aucun

**Modalités pédagogiques :**  
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

**Moyen d'encadrement :**  
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :**  
Evaluation diagnostique (en ligne \*\*).  
Evaluation formative par questionnaire oral.  
Evaluation sommative par QCM (en ligne \*\*).

**Validation :**  
Certificat de réalisation et attestation des acquis

► **EPI non fournis**

### ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

### ACCESSIBILITE

**aux personnes en situation de handicap**

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE\*

## 2EME DEGRE

### OBJECTIFS :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de diriger des opérations dans un environnement où sont présents des risques chimiques, en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies

### PROGRAMME :

#### ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

##### Principes de la prévention des risques chimiques :

- Mesures de protection des travailleurs  
Article du code du travail L4121-1 : les mesures de prévention sont à prendre par l'employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés :
  - Les différents acteurs de prévention (employeur, assurance maladie, OPPBTP...)
  - Eviter et/ou d'évaluer les risques potentiellement présents
  - Planifier la prévention, adapter et organiser le travail à l'homme, remplacer ce qui est dangereux
  - Plan de prévention, PGC, PPSP, ICPE et SEVESO
- Surveillance médicale (suivi individuel renforcé)
- Evaluation du risque chimique  
Article du code du travail L4121-3 : mettre en œuvre des actions de prévention et des méthodes de travail pour un meilleur niveau de sécurité et de protection (document unique d'évaluation des risques). Elle comprend :
  - La lecture des nouveaux pictogrammes (système général harmonisé, 2017) et des étiquettes de produits potentiellement dangereux
  - Les dangers des CMR et ACD sur l'environnement et sur la santé

##### Notices de postes et procédures d'intervention :

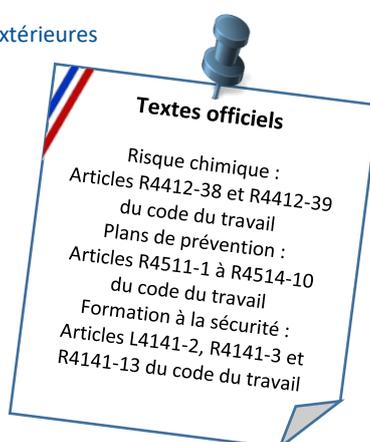
- Mesures en cas d'incident ou d'accident
  - Accident du travail
  - Maladie professionnelle
- Déversements accidentels
- Secours, incendie, évacuation
  - Plan d'Opération Interne
  - Plan Particulier d'Intervention

##### Dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures

- Entreprise utilisatrice / entreprise extérieure
- Plan de prévention (obligatoire selon certains cas)
- CSE

#### ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Exploitation des instructions de sécurité de l'établissement



\* Cette formation obligatoire, issue du Code du Travail, ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC.

\*\* Les évaluations en lignes sont réalisables sur le smartphone du bénéficiaire, ou sur tablette ou ordinateur de l'établissement client, connectés à internet

**Public :** Travailleurs encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées

**Pré requis :** Avoir suivi la formation « Prévention des risques chimiques » 1<sup>er</sup> degré ou équivalent

**Modalités pédagogiques :** Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

**Moyen d'encadrement :** L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :** Evaluation diagnostique (en ligne \*\*). Evaluation formative par questionnaire oral. Evaluation sommative par QCM (en ligne \*\*).

**Validation :** Certificat de réalisation et attestation des acquis

► **EPI non fournis**

### ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription  
→ 01 60 79 74 21  
→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

### ACCESSIBILITE

#### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\* des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# ATTESTATION D'APTITUDE A LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES – CATEGORIE 1

*Cette attestation est nécessaire pour la manipulation des fluides frigorigènes. Or, on retrouve ces fluides dans de très nombreux domaines d'activité : dans le commerce (vitrine réfrigérée des grandes surfaces ou dans une boulangerie), dans l'industrie avec le froid industriel, dans les transports avec le froid embarqué, mais aussi chez les particuliers (systèmes de climatisation, pompes à chaleur) et chez les professionnels de la restauration collective (équipements de cuisine professionnelle)*

## OBJECTIFS :

Se préparer au passage de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes - catégorie 1.

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens de l'arrêté du 30 juin 2008.

## PROGRAMME :

### Théorie sur 2 jours :

- Rappel des notions essentielles de physique et thermique
- Incidence et impact des fluides frigorigènes sur l'environnement
- Réglementation concernant les fluides frigorigènes (UE) 517/2014
- Principe de fonctionnement d'une installation frigorifique : compresseur, condenseur, détendeur, évaporateur
- Technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, et sur leur manipulation sans danger

### Travaux pratiques sur 2 jours portant sur les principaux thèmes listés pour la catégorie 1 dans l'arrêté du 29 février 2016

- Contrôle d'étanchéité
- Charge et récupération de fluide frigorigène
- Prescriptions et procédures de gestion, de stockage et de transport des fluides frigorigènes et huiles contaminés

### Epreuve d'évaluation finale "Attestation d'aptitude" :

- Tests théorique et pratique tels que prévus par l'arrêté du 29 février 2016 pour la catégorie 1 par l'organisme certificateur APAVE

La validité de l'attestation d'aptitude est permanente.



**Public :** Toute personne du secteur génie climatique, de la réfrigération ou de la climatisation intervenant ou souhaitant intervenir sur des circuits frigorifiques

**Pré requis :** Etre titulaire d'un diplôme de niveau V – Avoir des connaissances sur les installations frigorifiques.

**Modalités pédagogiques :** Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Etude de cas concrets. Epreuves théoriques et pratiques d'évaluation finale.

**Moyen d'encadrement :** L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :** Mise en situation

**Validation :** Certificat de réalisation et attestation des acquis

► EPI non fournis

## ORGANISATION

**Durée :** 4 jours + 0,5 jour pour l'évaluation

**Conditions tarifaires :** nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription  
→ 01 60 79 74 21

## ACCESSIBILITE

### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SECURITE – FORMATION REGLEMENTAIRE

## OBJECTIFS :

Intégrer dans l'organisation de l'entreprise un Système de Management de la Sécurité (SMS) dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'encadrement, et en assurer l'audit interne.

## PROGRAMME :

### ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Contexte historique et culture de la sécurité
- Contexte réglementaire :
  - Obligations légales
  - Institutions représentatives du personnel
  - Responsabilité civile et pénale du dirigeant
- Evaluation des risques :
  - Document unique d'évaluation des risques
  - Plans de prévention entre entreprises utilisatrices et extérieures
- Les enjeux de la sécurité dans l'entreprise
- Présentation du concept de SMS
  - Définition
  - Référentiels couramment usités (dont OHSAS 18002)

**Public :** Chefs d'entreprises, chefs d'établissements, responsables santé et sécurité, encadrement

**Pré requis :** aucun

**Modalités pédagogiques :**  
Supports d'animation pédagogique standardisés

**Moyen d'encadrement :**  
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :**  
Mise en situation

**Validation :**  
Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## ACCESSIBILITE

### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé



# PERSONNE COMPETENTE EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## OBJECTIFS :

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents, à l'amélioration de leurs conditions de travail, veiller à l'observation des prescriptions légales en ces matières, assister l'employeur dans la démarche d'évaluation des risques en vue d'élaborer et de mettre à jour le document unique, organiser et planifier des actions de prévention et suivre leur mise en œuvre

## PROGRAMME :

### Appréhender la prévention des risques, ses acteurs et ses ressources

- La demande des pouvoirs publics en matière de prévention des risques professionnels
- Définitions fondamentales en référence aux normes européennes notamment NF EN 292-1 et 2 de 12/1991, NF EN 292-2/A1 de 06/1995 et NF EN 1050 de 01/1997
- Les principaux acteurs de la prévention, les ressources et appuis disponibles pour les entreprises

### Connaître et exercer le rôle de la personne compétente en prévention des risques professionnels

- Inspections
- Etudes de postes
- Analyse de la pénibilité
- Contribution au document unique d'évaluation des risques
- Contribution au rapport et programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Registre de sécurité, documents de vérifications techniques, registre de déclaration d'accidents bénins

### Appréhender le fonctionnement et missions de la CSSCT du CSE

- Droits d'alerte et de retrait
- Etudes de cas
- Etudes de postes in situ

### Evaluer les facteurs de risques professionnels, moyens de prévention et de protection à mettre en œuvre

- Obligations réglementaires par facteur de risque
- Analyser les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles avec les critères et outils pertinents
- Mettre en œuvre ou renforcer les mesures de prévention adaptées en utilisant toutes les mesures concourant à la sécurité : plans de prévention, protocoles de sécurité, autorisations de travail, formation...
- Trouver et utiliser les ressources documentaires nécessaires à sa fonction



**Public :** Salariés désignés par l'employeur comme « personnes compétentes » pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

**Pré requis :** aucun

### Modalités pédagogiques :

La méthode pédagogique est active et participative. Elle valorise les expériences des participants et leur permet d'effectuer une véritable analyse de leurs pratiques, pour accélérer leurs performances

### Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

### Modalités d'évaluation :

Mise en situation

### Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** 3 jours

**Conditions tarifaires :** nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## ACCESSIBILITE

**aux personnes en situation de handicap**

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

# REALISER ET METTRE A JOUR SON DOCUMENT UNIQUE

## OBJECTIFS :

- Apporter de façon concrète une méthodologie relative à l'évaluation des risques.
- Créer le document unique et adopter une forme « actualisable »

## PROGRAMME :

### Enseignements théoriques

- Obligations d'évaluation des risques dans le code du travail
- Modalités de réalisation du document (forme, contenu)
- Outils d'analyse et méthodes
- Association d'autres participants à l'évaluation
- Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement
- Suivi du document unique et planification des actions de prévention
- Lien avec l'analyse de la pénibilité

### Enseignements pratiques

- Exercices d'évaluation in situ
- Exercices avec vidéos comportant des situations à risques

**Public :** Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité

**Pré requis :** aucun

**Modalités pédagogiques :** Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

**Moyen d'encadrement :** L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :** Mise en situation

**Validation :** Certificat de réalisation et attestation des acquis

## ORGANISATION

**Durée :** nous contacter

**Conditions tarifaires :** nous contacter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ [formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)



## ACCESSIBILITE

### aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles\* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

\*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé